



## Commission des dynamiques territoriales

### 74510 - Espaces naturels

#### Sécurité des usagers sur les routes départementales - Dispositif de franchissement de la faune

#### Rapport n° CP/2017/007

#### Service gestionnaire :

L440 - Service Agriculture, espaces ruraux et naturels

#### Résumé :

Dans un souci de sécurité des usagers notamment, le Département du Bas-Rhin soutient des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration. Cette action porte en particulier sur les sites où ces phénomènes sont de grandes ampleurs, et ont des conséquences sur la faune, et sur le comportement des conducteurs sur ces tronçons de routes départementales.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider des modalités d'organisation de cette opération pour 2017, ainsi que des modalités de soutien à nos partenaires.

Depuis 1990, le Département soutient des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration. A cet effet, des filets sont mis à disposition des associations, et les unités techniques du Département participent à la pose des dispositifs de protection et/ou de signalisation, qui permettent à cette migration printanière de se dérouler sans compromettre la sécurité routière (une trentaine de sites par an).

Pour la campagne 2017, il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire l'aide globale à hauteur des crédits disponibles, soit un montant réajusté à 22 757 € (délibération CD/2016/178), qui se répartiraient de la façon suivante :

- 19 800 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;
- 2 957 € à l'Association les Piverts.

Les modalités d'intervention de ces associations en 2017 seront définies dans le cadre de conventions à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les deux associations concernées. Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes de ces projets de convention joints au présent rapport.

Par ailleurs, il est proposé de réserver la somme de 1 000 € pour le renouvellement du matériel.

La commission des Dynamiques Territoriales réunie le 28 novembre 2016 a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29035	65-6574-738	22 757,00 €	22 757,00 €	22 757,00 €

1147	011-60632-738	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
------	---------------	------------	------------	------------

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :*

*- d'attribuer des subventions aux associations ci-dessous d'un montant total de 22 757 € pour le suivi de l'opération batraciens 2017, selon la répartition suivante :*

- . 19 800 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),*
- . 2 957 € à l'Association les Piverts.*

*- de réserver un crédit de 1 000 € pour le renouvellement du matériel lié à l'opération batraciens.*

*Les modalités de versement sont les suivantes :*

*Conformément au règlement financier départemental, le versement de ces aides interviendra pour moitié à la signature de la convention, et le solde à la remise du rapport final et sur production d'un mémoire récapitulatif.*

*La Commission Permanente approuve également les termes des projets de conventions 2017 à conclure entre le Département et les associations concernées par la mise en œuvre de ces opérations, joints en annexe à la présente délibération, et autorise son président à les signer.*

Strasbourg, le 22/12/16

Le Président,



Frédéric BIERRY